

Département du Doubs

Syndicat Intercommunal
à Vocation Scolaire
de Villers- Buzon

Arrondissement de Besançon

Canton de Saint-Vit

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOS
Séance du 9 mars 2017 à 20h30
Salle de la mairie de Mazerolles-le-Salin**

Date de convocation : 28/02/2017	Nombre de membres : 8 Nombre de votants : 7 Nombre de procurations : 0
<i>L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le conseil syndical du SIVOS de Villers-Buzon, dûment convoqué le 28 février 2017, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M, président.</i>	Présents : Chantal JEANVOINE, Stéphanie GIBERT, Alain BEQUILLARD, Joël JEUNOT, Alain ROUSSELOT, Renée LEGUIN, Romaric ROUSSEL Suppléants : Claude DANLOUE, Josette NICOLIN
Secrétaire de séance : Chantal JEANVOINE	Absents excusés : Thierry MALESIEUX, Marie-Claire LACOUR Procuration :

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20h30)

La Présidente demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour, le point suivant :

- **Organisation du temps scolaire (révision)**

Le conseil syndical accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour avant les questions diverses.

1	Approbation du PV du 16 février 2017
----------	---

Le procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 16 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

2	Election du secrétaire
----------	-------------------------------

2017-05

Monsieur Alain BEQUILLARD propose sa candidature au poste de secrétaire du SIVOS,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 7

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 5

A obtenu :

- Monsieur Alain BEQUILLARD : 6 voix

Monsieur Alain BEQUILLARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé secrétaire du SIVOS de Villers-Buzon.

3 Indemnité des élus**2017-06**

Vu les articles L.5211-12 et R.5214-1 et R.5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-670 en date du 25 mai 2016,

Mme la Présidente expose aux membres du conseil syndical qu'il y a lieu de fixer le montant des indemnités de la présidente et de la vice-présidente qui s'appliqueront à compter du 16 février 2017 (date de leurs élections).

La présidente explique qu'étant donné la complexité de la situation (syndicat ayant intégré un EPCI), elle a demandé des renseignements à l'AD@T.

Dans l'attente de ces informations, le même montant que l'année précédente sera budgétisé. Les taux seront votés lors de la prochaine réunion du SIVOS.

4 Débat budgétaire 2017

La présidente remet à chaque membre présent un document de synthèse concernant les dépenses effectuées en 2016 et les prévisions 2017.

En introduction du débat, la présidente rappelle la situation actuelle avec les événements marquants de cette année :

- commune nouvelle « Chemaudin et Vaux », l'intégration de Villers-Buzon à la Communauté de Communes du Val Marnaysien qui a la compétence scolaire et l'intégration de Pouilley-Français à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

La démographie du SIVOS est donc en fonction de tous ces changements.

Quelques modifications sont apportées au document de synthèse concernant les prévisions 2017.

5 Organisation du temps scolaire (révision)

L'organisation actuelle du temps scolaire des écoles publiques du département a été arrêtée, dans la très grande majorité des cas, à la rentrée scolaire 2014/2015. Le décret n° 2016-1049 du 1^{er} août 2016 prévoit, dans son article 1, la révision des schémas du temps scolaire à l'issue d'une durée de mise en œuvre de 3 ans.

Notre organisation actuelle relève du cadre dérogatoire (regroupement des activités périscolaires le vendredi après-midi).

Notre PEDT est en cours de validité. Les bilans des questionnaires (famille, enfants, enseignants et encadrants), nous montrent que la 1^{ère} année a été une année de mise en place progressive de ce nouveau temps d'activités. Des projets se mettent en place progressivement.

Le conseil syndical souhaite la reconduction de l'organisation actuelle.

Vote pour : 7**Vote contre : 0****Abstention : 0**

6 Questions diverses

- Demande de dérogation d'une assistante maternelle de Pouilley-Français pour la scolarisation dans notre école intercommunale à la rentrée scolaire de septembre 2017 d'un enfant qu'elle garde. Les parents domiciliés à Chemaudin et Vaux, doivent se présenter à la mairie de leur domicile pour demander une dérogation et la commune doit s'engager à payer les frais de scolarité au SIVOS de Villers-Buzon. Un courrier sera fait en ce sens à la commune de Chemaudin et Vaux, en copie aux parents et à l'assistance maternelle.
- Mme Heurteaux signale des problèmes sur les bâtiments de l'école maternelle de Villers-Buzon. Elle contacte toujours le SIVOS mais elle demande quelle est la marche à suivre depuis le rattachement de la commune de Villers-Buzon à la CCVM ? Une réponse sera donnée.

Prochaine réunion du SIVOS : Jeudi 30 mars 2017 à 20h30 à la mairie de Villers-Buzon.

Séance levée à 22h50.